

**Congrès confédéral**

**4 au 8 juin 2018**

**Intervenante : Claire Le Calonnec**

Camarades,

Cette intervention est pleinement celle de la fédération puisque construite avec les conseillers fédéraux. Ils m'ont confié la tâche de vous convaincre en 6 mn chrono que la défense des services publics et de la fonction publique ne relève pas d'un quelconque corporatisme, mais bien de l'intérêt général.

Tout d'abord, une précision : Interco n'est pas seulement la fédération des agents publics territoriaux, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires sociales et des Affaires étrangères, mais aussi celle des salariés des services publics de l'eau, du funéraire et des offices publics de l'habitat. Notre fédération regroupe le plus d'agents publics, mais aussi des salariés du secteur privé.

Si nous voulons vous parler des services publics aujourd'hui, c'est qu'ils sont plus que jamais menacés par une vision libérale, dont l'objectif est de réduire les dépenses et les emplois publics, sans jamais s'interroger sur les ressources et une plus juste répartition de l'impôt.

Pourtant, nous en sommes convaincus : les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, ils sont indispensables pour réduire les inégalités, les fractures sociales, pour que chaque citoyen soit pris en compte dans la société, pour que vive réellement la fraternité. A-t-on déjà oublié qu'ils atténuent la brutalité des crises ? Que le vote Front national est particulièrement élevé là où il n'y a plus ou peu de services publics ?

La dégradation des services publics est particulièrement criante dans les EHPAD, mais elle est réelle aussi et s'amplifie dans les préfetures et sous-préfetures, les tribunaux, les services de proximité comme les services sociaux et de santé, liste loin d'être exhaustive. C'est quand ils n'ont plus accès aux services publics que les citoyens mesurent leur nécessité et leur utilité : imaginez n'être plus sûr de la qualité de l'eau potable, ne pas avoir de solution de garde ou de restauration pour vos enfants, d'aide à domicile pour vos parents, circuler sur des routes non entretenues, etc.

Actuellement, le service public du logement social est remis en cause au travers du projet de loi ÉLAN, débattu au Parlement, qui contient une mesure particulièrement mortifère : penser que la construction de nouveaux logements sociaux puisse être financée par la vente de logements existants, pas seulement à leurs occupants mais aussi à des sociétés privées. C'est prendre le risque, non seulement d'aggraver la pénurie déjà réelle de logements sociaux, mais aussi d'affaiblir la capacité d'investir, et donc l'existence à terme des offices publics de l'habitat.

Et nous venons d'apprendre le projet de lourdes suppressions d'emplois à l'étranger au ministère des Affaires étrangères. Pourtant, les 2 millions de français qui vivent à l'étranger, et ceux encore plus nombreux qui voyagent chaque année hors de France, ont droit eux aussi à un service public de qualité, à une relation de proximité avec l'État français et notamment à la protection consulaire d'urgence.

Certes, l'e-administration est en route, et c'est très bien... quand elle fonctionne, mais outre qu'elle n'est pas accessible à tous pour différentes raisons, elle ne répond pas à tout et ne remplacera jamais l'accueil et l'accompagnement indispensables, dans les situations fragiles ou complexes.

Vous l'aurez compris, les services publics ont trop d'importance pour que leur défense ne concerne que les seules fédérations du public, cela nécessite l'engagement de toute la CFDT. C'est pourquoi nous apprécions particulièrement de travailler à plusieurs fédérations, avec la confédération, sur la sécurité, l'enfance, le travail social, l'accueil des migrants : nous devons renforcer ce travail transversal dans le mandat à venir.

Nous défendons l'action publique, et les agents qui la mettent en œuvre. Elles et ils ne sont pas que des fonctionnaires : 1 sur 5 est contractuel, avec des garanties bien moindres que les CDD du secteur privé : renouvellement sans limite des contrats, pas de plancher horaire hebdomadaire, pas d'indemnité de licenciement ni de prime de précarité.

Quant aux fonctionnaires, ce ne sont pas les privilégiés que l'on veut faire croire : leur salaire net est équivalent à celui des salariés du privé, leur retraite est calculée de manière différente mais pour un montant comparable, quand ils ne sont pas polypensionnés. Certains, ou surtout certaines, sont malheureusement des travailleurs pauvres ouvrant droit au complément RSA. La privatisation des services publics ne les rendrait donc pas moins coûteux, mais pourrait entraîner une dégradation de leur qualité, comme on a pu le constater sur des réseaux de distribution de l'eau, et ce n'est qu'un exemple. Sur les idées fausses entretenues sur les fonctionnaires, je vous invite à lire l'excellent Vrai/Faux édité par la confédération.

Par contre, les « obligations de service public » font que les fonctionnaires travaillent plus en horaires décalés et de week-end, et qu'ils sont davantage confrontés à la détresse humaine et à l'agressivité. Leur statut tant envié n'est pas la contrepartie de ces sujétions, mais le pendant de la continuité du service qu'ils doivent au public, en toute neutralité et impartialité, y compris dans les collectivités aux mains de l'extrême droite. C'est pour ces raisons que nous tenons au statut, que nous voulons le défendre avec toute la CFDT et que nous regrettons qu'il n'en soit pas question dans la résolution d'orientation : les fonctionnaires et agents publics sont certes des travailleurs comme les autres, mais leur spécificité : tisser et maintenir le lien social entre tous les citoyens, riches et pauvres, est irremplaçable.

En tant que citoyennes et citoyens engagés pour l'égalité et la solidarité, nous vous remercions de défendre avec nous l'accès de tous à des services publics de qualité, ils sont le ciment de notre société.